

**Séance ordinaire du 28 mars 2023**

\*\*\*\*\*

L'an 2023, le 28 mars 2023 à 18h30, les conseillers communautaires de la Communauté de communes Les Rives de la Laurence, légalement convoqués se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

**PRESENTS :**

MM. Frédéric DUPIC, Philippe GARRIGUE, Pierre COTSAS, Hubert LAPORTE, Olivier LAFEUILLE, Luc DUTRUCH, Harrag KOUTCHOUK, Pierre SEVAL, Pierre DURAND, José MARTIN, Mmes Sylvie BRISSON, Emmanuelle FAVRE, Nanou LAURENTJOYE, Céline BAGOLLE,

**EXCUSES :**

Madame Laetitia DA COSTA ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre COTSAS  
Madame Alice PLATRIEZ ayant donné pouvoir à Madame Emmanuelle FAVRE  
Monsieur Cédric CHALARD ayant donné pouvoir à Céline BAGOLLE  
Madame Sylvie AYAYI ayant donné pouvoir à Monsieur Hubert LAPORTE  
Monsieur Pascal COURTAZELLES  
Madame Sybil PHILIPPE  
Madame Sylvie FONTENEAU

**ABSENTE :**

Madame Céline MAZIERES

**Secrétaire de séance :** Monsieur José MARTIN

**Date de convocation :** 14/03/2023

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 18

Nombre de suffrages exprimés : 18

**D.2023-03-23 : Affectation du résultat 2022 Budget Annexe « centre aquatique »**

Après avoir voté le compte administratif 2022 du budget annexe « centre aquatique », sur proposition du Président, le Conseil Communautaire doit procéder à l'affectation du résultat 2022 de la façon suivante :

➤ **Résultat de la section d'exploitation à affecter**

- Résultat de l'exercice	Excédent	511 981,64
	Déficit	

- Résultat reporté de l'exercice antérieur  
(Ligne 002 du C.A.)

- Résultat de clôture à affecter (A 1)

(A 2)

Excédent 553 391,49

Déficit

➤ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice

Excédent

Déficit 492 818,00

- Résultat reporté de l'exercice antérieur

Excédent

(Ligne 001 du C.A.)

Déficit 226 595,27

- Résultat comptable cumulé R 001

Excédent

D 001

Déficit 719 513,27

- Dépenses d'investissements engagés non mandatées

181 415,73

- Recettes d'investissement restant à réaliser

485 000,00

- Solde des restes à réaliser

303 584,27

- (B) Besoin (-) Réel de financement

415 929,00

➤ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

Résultat excédentaire(A1)

511 981,64

En couverture du besoin réel de financement (B)

Dégagé à la section d'investissement

(Recette budgétaire au compte R 1068)

En dotation complémentaire en réserve

450 000,00

(Recette budgétaire au compte R 1068)

SOUS TOTAL (R 1068)

En excédent reporté à la section de fonctionnement

61 981,64

(Recette non budgétaire au compte 110/ligne R 002

du budget N+1)

TOTAL (A1)

511 981,64

**Résultat déficitaire (A2) en report au compte débiteur**

(Recette non budgétaire au compte 119/ déficit reporté

à la section de fonctionnement D 002)

## Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

### Section de fonctionnement

#### Dépenses

D 002 Déficit reporté

#### ➤ Recettes

R 002 Excédent reporté 61 981,67

### Section d'Investissement Dépenses

D 001 Solde d'exécution année N-1 719 513,27

#### ➤ Recettes

R 001 Solde d'exécution N-1

R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- Approuver l'affectation du résultat 2022 du budget annexe « Centre Aquatique ».

Fait à Saint-Loubès, le 28 mars 2023



Frédéric DUPIC

Le secrétaire de séance

José MARTIN

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le



ID : 033-243301249-20230328-2023\_03\_23-DE